



LE SCoT DU PETR FORET D'ORLEANS LOIRE SOLOGNE Un projet partagé !

Octobre 2018



Un *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)* est un outil de planification juridique défini par le code de l'urbanisme. Ce document mis en place dans les années 2000 par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) doit **permettre d'organiser de manière optimale et cohérente le développement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années.**

LE SCoT C'EST:

- Un diagnostic territorial et environnemental (état des lieux)
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui correspond au règlement du SCoT.

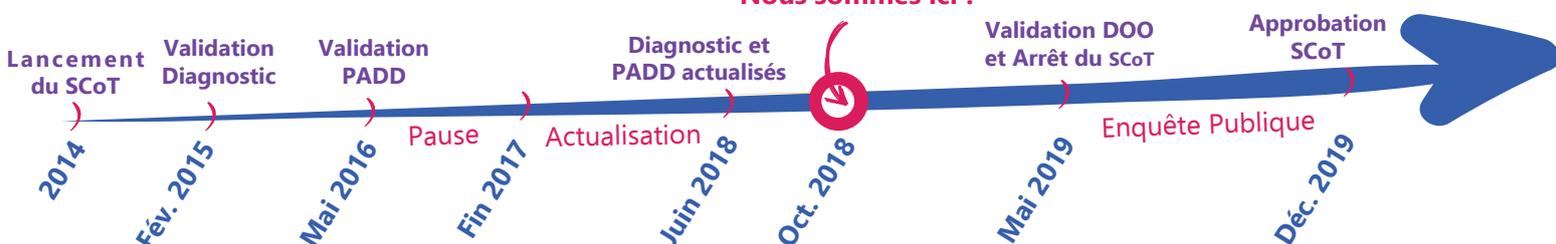
LES CHIFFRES CLÉS



LES GRANDES DATES

- Février 2014** Lancement du SCoT
- Février 2015** Validation du Diagnostic Territorial (actualisé en juin 2018)
- Mai 2016** Débat et validation du PADD (actualisé en juin 2018)

Nous sommes ici !





INFORMEZ-VOUS

au PETR Forêt d'Orléans
Loire Sologne en consultant
le SCoT, et sur
notre site internet
www.loire-et-foret.com

EXPRIMEZ-VOUS

Venez échanger lors des
Réunions Publiques, ou nous
faire part de vos observations
sur le registre d'expressions
au PETR Forêt d'Orléans
Loire Sologne

CONSULTEZ

les documents du SCoT
sur notre plateforme :
www.3scot.anteagroup.org
> 3scotruroux@gmail.com
> mot de passe: 3.scotruroux